

BAM

**LE BIEN
L'ART &
LA MANIÈRE**

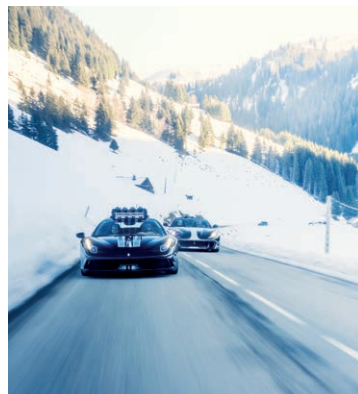
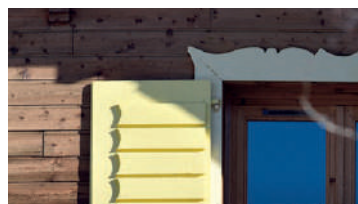
L'Élégance
a du Cœur

**L'ÉVÈNEMENT
CARITATIF**
Agir ensemble

**FIGURE
AUTOMOBILE**
Dominique Chapatte

**L'ÉLÉGANCE
ALPINE**
Megève

CULTE
Le chalet
du skieur



RENCONTRE

Investir en LMNP en 2026 avec Inelys

Face aux mutations rapides de la location meublée et de la para-hôtellerie, Inelys accompagne les investisseurs dans un environnement fiscal de plus en plus exigeant. Nadège Parmentier, à la tête du département fiscalité LMNP/LMP, décrypte les tendances, les contraintes et les leviers d'optimisation.

Comment observez-vous l'évolution du marché de la para-hôtellerie et de la location meublée non professionnelle ces dernières années, et quelles perspectives se dessinent pour les investisseurs ?

Ces dernières années, la para-hôtellerie et la location meublée ont connu une dynamique particulièrement favorable, notamment dans les zones touristiques à forte attractivité. Le régime de la para-hôtellerie répond parfaitement aux attentes actuelles d'une clientèle en quête de confort, de flexibilité et de services personnalisés. En associant investissement locatif et prestations hôtelières : ménage, linge, conciergerie, voire services premium, il offre un avantage compétitif fort face aux locations saisonnières classiques. Pour les investisseurs, ces modèles permettent d'envisager des rentabilités attractives et une fiscalité optimisée, à condition de respecter un cadre réglementaire strict et de s'entourer de partenaires de qualité. Les perspectives restent positives pour les projets bien structurés et bien situés.

Quelles sont les principales évolutions réglementaires et fiscales qui impactent la LMNP, et comment Inelys accompagne-t-elle ses clients ?

Le cadre fiscal a sensiblement évolué. La réforme du calcul de la plus-value, avec la réintégration des amortissements, modifie l'approche patrimoniale à la revente. La loi Le Meur renforce l'encadrement de la location saisonnière, tandis que l'abaissement du seuil Micro-BIC à 77 700 € pour la courte durée (et à 15 000 € pour les biens non classés) conduit davantage d'investisseurs vers le régime réel. Enfin, l'accès au régime de la para-hôtellerie est désormais soumis à des conditions plus strictes. Dans ce contexte, Inelys joue un rôle clé de conseil et de sécurisation, en aidant ses clients à anticiper et à arbitrer.

Quels leviers Inelys propose-t-elle pour optimiser la rentabilité et la gestion ?

Inelys déploie une approche globale et sur mesure : conseil fiscal personnalisé, veille réglementaire continue, accompagnement comptable, administratif et juridique. L'objectif est clair : simplifier la gestion, sécuriser la conformité et maximiser la rentabilité des investissements en LMNP et en para-hôtellerie, en toute sérénité. ■

Nadège Parmentier



PROPRIÉTAIRES D'UN BIEN LOCATIF? RÉGIME PARA-HÔTELIER OU LOCATION MEUBLÉE

Réduisez vos impôts
et constituez un
patrimoine immobilier



**20 000 biens
immobiliers**
gérés chaque année
en France entière



Un savoir-faire reconnu
dans la gestion comptable
et fiscale des loueurs
en meublé



Une optimisation fiscale
Statut LMNP / LMP,
parahotellerie,
SARL de famille, SCI ...



La conformité légale
de votre activité de
loueur en meublé avec
nos équipes spécialisées

LOCATION SAISONNIÈRE - COURTE DURÉE - LONGUE DURÉE - PARAHOTELLERIE



Bureaux à LYON - PARIS - ANNECY - ALBERTVILLE

NOUS CONTACTER : 04 81 11 01 00 | inelys@inelys.fr

www.compta-loueur-meuble.com

BAM

LE BIEN, L'ART
& LA MANIÈRE

hors-série Megève - 2026

Directrice de publication : Emilie de Forges de Parny - 06 32 20 23 99 - emilie@josephine-conseil.fr

Rédactrice en chef : Emilie Rigo-Faÿsse - 06 62 05 39 54

Responsable d'édition : Charlotte Deplanche - 06 59 17 51 80 - charlotte@josephine-conseil.fr

Responsable technique et création graphique : Sandy Blanchard - 06 15 88 97 30 - sandy@josephine-conseil.fr

Impression : Rotimpress (Espagne)

Dépot légal à parution

Ce magazine a été réalisé en partenariat avec l'agence *Adjectif*.

Magazine gratuit, ne peut être vendu. Ne pas jeter sur la voie publique.

BAM «Le Bien l'Art et la Manière» est une revue éditée par l'agence *Joséphine Conseil*
située au 23 grande rue, 69250 Fleurieu-sur-Saône - SARL au capital de 4000 € - RCS Lyon 981 961 188

L'éditeur décline toute responsabilité quant aux erreurs ou omissions qui pourraient s'être glissées dans les articles de la rédaction.
Les textes, photographies, illustrations, prix et informations contenus dans les publicités sont publiés sous la seule responsabilité des annonceurs.
Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, des articles, textes, illustrations et mises en page publiés dans le magazine BAM, par quelque procédé que ce soit, est strictement interdite sans l'autorisation écrite préalable de l'éditeur.

Photos de couverture :

Photo principale : photomontage d'une *Morgan Roaster* sur une route enneigée.

À droite, en haut : ©Studio Erick Saillet.

Au centre : Jules conduit une *Jaguar XK120* ©Studio Erick Saillet.

En bas : Automobile Club de Megève ©Louis Marcou.

L'ÉLÉGANCE A DU CŒUR MEGÈVE 2026

MERCI À TOUS LES PARTENAIRES DE CETTE ÉDITION

